

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un ajout de la 5G sur un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	13 ^{ème}
Nom de site		Numéro	T10918
Adresse du site	5, rue Rubens	Hauteur	R+17 (50.8 m)
Bailleur de l'immeuble	Social : Paris Habitat	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 3 antennes inactives		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ; SFR présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	22/02/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	22/04/2021
Historique et contexte	

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500 MHz).		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences, 700, 800MHz, 900MHz, 1800MHz et 2600MHz) et 4G/5G (2100 MHz) et orienté vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	3 et 5m en dessous des antennes	Vis-à-vis (25m)	R+2 secteur 1
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100) : 0° < 2V/m - 120° < 2V/m - 240° < 2V/m 5G (3500) : 0° < 2V/m - 120° < 1V/m - 240° < 1V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	53.71 m		

Incidence visuelle

Description des antennes	Ce projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 0°, 120° et 240°. ° (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antenne	Aucune modification
Zone technique	Aucune modification

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable ☐
		Défavorable ☐
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas ☐

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

AUCUN ÉTABLISSEMENT DANS UN RAYON DE 100 M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Pour les secteurs 1 et 3 il n'existe pas de bâtiments en vue directe dans les 25 m

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G(2100 MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 5 RUE RUBENS 75013 PARIS-13--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	43.5 m	40.5 m	19.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m .

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation pour la 5G (3500MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 5 RUE RUBENS 75013 PARIS-13--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	43.5 m	25.5 m	19.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m.

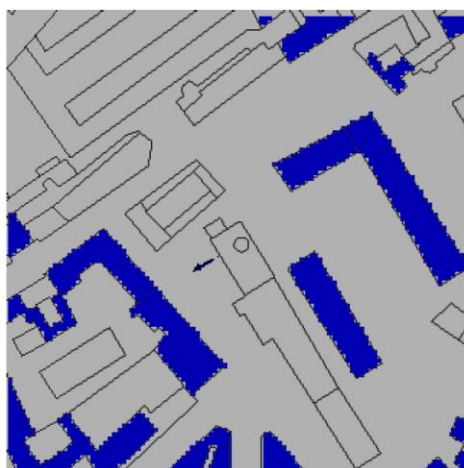
a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 43.5m.



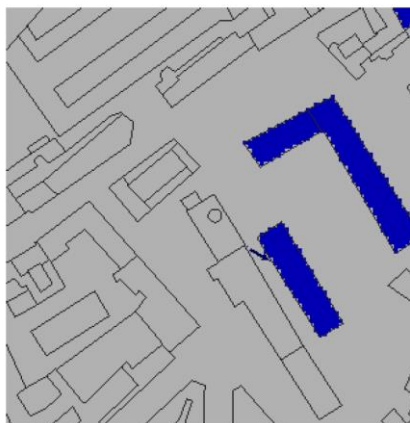
c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5m.



b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5m.



Légende



Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté : (pas modification)

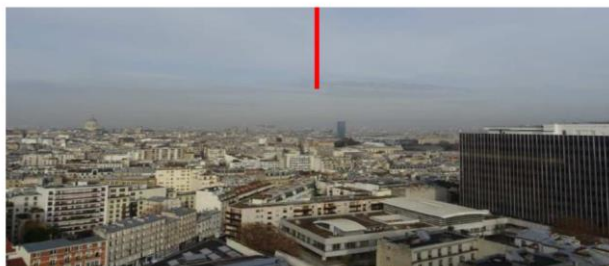
Etat projeté (pas de modification)



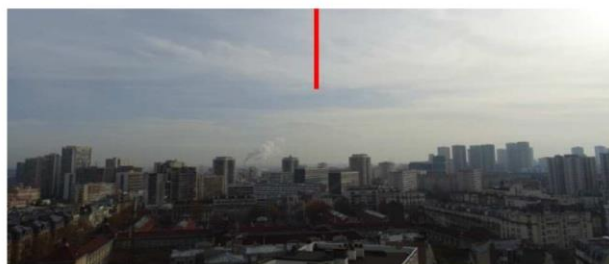
SANS CHANGEMENT VISUEL

Vue des Azimuts

Azimut 0° :



Azimut 120° :



Azimut 240° :

